

## **DECISION N° DEC\_054\_2023**

### **Prestation de gardiennage, surveillance et de sécurité lors de manifestations culturelles, festives et évènementielles**

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation pour des prestations de gardiennage, surveillance et de sécurité lors de manifestations culturelles, festives et évènementielles.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au budget 2023, sous le chapitre 11 : Charges à caractère général

Imputation interne : 628804 - 6288 - 33001 - 02409 - 11009 - 33011 - 33012 - 33014 - 33019 - 40009 - 95009

Cette consultation fait l'objet d'un appel d'offres ouvert qui est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. En effet, l'opération est estimée à un coût total de 320 000 € HT, au-delà du seuil de 215 000 € HT. Il s'agit d'accord-cadre à bons de commande avec un minimum annuel de 10 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 26 mai 2023, la date limite de réception des offres étant fixée au 22 juin 2023 à 12 heures.

2 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Société AJS SECURITE 67600 SELESTAT
- Société SECU EVENT 67201 ECKBOLSHEIM

Après examen et analyse des propositions exposées par le service Commande Publique, maître d'œuvre interne, l'offre d'AJS SECURITE est irrégulière. En effet, il y a absence d'offre : aucune pièce de la consultation n'est présente dans le dossier transmis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juillet 2023 a attribué l'accord-cadre à l'offre économiquement la plus avantageuse, répondant le

mieux aux besoins exprimés par le maître de l'ouvrage et présentée par :

Société SECU EVENT – 2 rue Emile Mathis – 67201 ECKBOLSHEIM  
Pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT  
Pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

**Vu** *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

**Vu** *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs à l'appel d'offres ouvert,*

**Vu** *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2125 1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 relatifs aux accords-cadres avec minimum et maximum,*

**Vu** *l'attribution effectuée par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juillet 2023,*

**En application** *de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

**Considérant** *que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est une offre économiquement et techniquement avantageuse,*

**Considérant** *que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,*

**Décide** *de déclarer l'offre irrégulière de la société AJS SECURITE*

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20230803-DEC\_054\_2023-AU



*Commande Publique et Assurances/Ines BERNAUD*

Fait à Sélestat, le 03/08/2023

Le Maire :  
Marcel BAUER